

. . . . Faisons encore en passant une observation, qui découle de ce que nous venons de dire. Je suis persuadé que l'on ne devoit employer pour des paturages, que les lieux qui ne sont pas propres pour le labourage ; que ceux qui sont rapides & trop escarpés pour pouvoir y conduire la charuë, ou enfin ces lieux bas sur le bord des rivières, où nous pouvons craindre que le bled ne soit inondé. S'il y a des paturages dans les lieux où il pourroit y avoir du grain, c'est une marque que le pays n'est pas peuplé, ou quelque autre raison s'oppose aux progrès de l'agriculture. Je l'ai dit plus haut. Les biens communs ne sont pasensemencés parce que plusieurs personnes y ont part. On peut donc dire que les biens communs, entant que tels, sont des obstacles pour l'agriculture.

Il est vrai qu'il y a un petit nombre de biens communs où l'on sème du grain. Dans quelques endroits chaque propriétaire peut en labourer un arpent, ou une autre mesure déterminée. Mais ces sortes de partages sont plus nuisibles, qu'utiles à ces terres. La plupart de ceux qui les cultivent, ont d'autres biens qu'ils ne veulent pas priver d'engrais, pour le prodiguer à ceux qui ne leur appartiennent pas. Ils n'y sement que de l'avoine qui n'a pas besoin de fumier; ou s'ils y jettent d'autres graines l'intérêt particulier les empêche de travailler les terrains comme il faut. Ils prennent ce qui vient : Ils succent ainsi la graisse d'un terrain qui dépérit chaque jour. On voit que cela ne contribue pas beaucoup aux progrès de l'agriculture.

Ailleurs on donne à ceux qui n'ont point de terres une portion de ces biens communs, pour s'y bâtir une petite demeure & pour la cultiver. Ainsi il y croit un peu de grain, mais à d'autres égards on fait par-là un mal beaucoup plus grand. Ces sortes d'établissmens sont le siège de la paresse, & une pépinière de mandians. Un jeune étourdi, qui n'a rien, épouse dans ces lieux-là une fille aussi pauvre, & aussi inconsidérée que lui. Ils comptent sur un établissement dans les biens communs, & ils demandent la portion que la coutume leur assigne. Ils y bâtissent avec le secours de leurs voisins